

**DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES  
VILLE DE CERIZAY**

**Dossier d'inscription  
au RME  
(Revenu minimum étudiant)  
Année scolaire 2017/2018**



**Le dossier est à retourner à :  
Mairie de Cerizay  
Pôle Education et Solidarités  
Avant le 24 novembre 2017**

**Allocation complémentaire aux Cerizéens en études supérieures**

# Situation familiale de l'étudiant

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....Lieu de naissance : .....

Situation de famille (célibataire, vie maritale...) : .....Nombre d'enfants à charge : .....

Adresse à Cerizay : .....

.....

Adresse du lieu d'études : .....

.....

Téléphone : .....

Nom et adresse de l'établissement scolaire : .....

.....

Formation suivie (libellé, année) : .....

Date d'entrée : .....Date de sortie : .....

# Situation financière de l'étudiant

## Montant des ressources

(préciser si le montant est annuel ou mensuel)

Bourse d'état	
Allocation logement	
Allocations familiales	
Ressources du conjoint	
Salaire	
Autres revenus	
Total	

## Montant des charges

(préciser si le montant est annuel ou mensuel)

Loyer	
Crédits (bancaire, à la consommation)	
Autres	
Total	

# La famille de l'étudiant

Nom et prénom du père : .....

Profession et employeur du père: .....

Nom et prénom de la mère : .....

Profession et employeur de la mère : .....

Situation familiale (marié, divorcé...) : .....

Adresse du père : .....

Tél. : .....

Adresse de la mère (si différente du père) : .....

Tél. : .....

## Nombre d'enfants à charge (1)

Prénoms	Date de naissance	Scolarité suivie

(1) En cas de séparation des parents, préciser qui a la charge des enfants.

## Situation financière de la famille

### Montant mensuel des ressources familiales (2)

	Père	Mère	Enfant	Enfant
Salaire net				
Allocations chômage				
Indemnités journalières				
Pensions, rentes...				
Prestations familiales				
Revenus fonciers et immobiliers				
Etat récapitulatif (pour les agriculteurs)				
Autres revenus				

Je soussigné .....  
certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier.

Je m'engage à suivre les cours et travaux pratiques, ainsi qu'à me présenter aux concours et examens pour lesquels une aide m'est allouée par la Commune de Cerizay.

Date et signature de l'étudiant(e)  
(précédées de la mention «Lu et approuvé»)

(2) Ne remplir que les lignes correspondant à votre situation.

## 1- La famille

L'allocation versée, étant par principe, un différentiel entre le RME et les ressources de l'étudiant, il est instauré un principe de PARTICIPATION FAMILIALE.

Les ressources de la famille présent en compte, sont :

- Les salaires
- Les allocations chômage
- Les indemnités journalières
- Les prestations familiales (allocation logement, allocations familiales...)
- Les pensions, rentes, retraites...
- Les revenus de capitaux mobiliers et immobiliers

La totalité des ressources est pondérée par des charges incompressibles, calculées selon les barèmes suivants :

- 671 € pour une famille avec un enfant à charge
- 771 € pour une famille avec deux enfants à charge
- 922 € pour une famille avec trois enfants à charge
- 1074 € pour une famille avec quatre enfants à charge
- 1224 € pour une famille avec cinq enfants à charge
- 1375 € pour une famille avec six enfants à charge
- 151 € par enfant supplémentaire

Les enfants considérés à charge sont : Les enfants scolarisés, les enfants au chômage non indemnisés, les enfants en apprentissage, en contrat de qualification ou en formation par alternance.

En appliquant le calcul suivant :

Ressources totales – charges incompressibles, nous obtenons le **REVENU NET DISPONIBLE** de la famille de l'étudiant.

Le **TAUX DE PARTICIPATION** de la famille est calculé en fonction de différents critères, qui sont :

- La tranche dans laquelle la famille retrouve son revenu net disponible (tranches variant entre 305 € et 3001 €.
- Le nombre d'étudiants à charge de la famille.

La **PARTICIPATION FAMILIALE** correspond donc au :  
Revenu net disponible X taux de participation familiale

## 2- L'étudiant

Les ressources de l'étudiant présent en compte sont :

- Les bourses
- L'allocation logement du lieu d'études (prise en compte à hauteur de 61€ si elle est supérieure à cette somme ou pour son montant réel si elle est inférieure à 61€).
- Les salaires (pour les étudiants ayant un travail régulier en plus de leurs études).
- Les aides attribuées par divers organismes (caisse de retraite...)
- Les revenus de travaux occasionnels (une déduction d'un montant d'environ deux fois le SMIC net mensuel, sera appliquée à ces revenus).

Un plafond minimum, considéré comme nécessaire pour suivre « correctement » sa formation a été instauré en fonction du lieu d'études de l'étudiant, à savoir :

- 302 € pour Bressuire et les lieux n'occasionnant pas de frais d'hébergement
- 602 € pour le Poitou-Charentes, Pays de Loire et Tours
- 652 € pour les autres régions, sauf Paris
- 702 € pour Paris, la région parisienne et l'étranger

De ce plafond minimum, il est retiré la participation familiale et les ressources de l'étudiant.

## 3- Règles particulières

Un certificat de scolarité pourra être demandé pour les deuxième et troisième trimestres, afin de vérifier la continuité des études.

Une allocation mensuelle de 15 € sera attribuée, pour tout droit RME inférieur à 15 €.

## 4- Modalités de versement

Le paiement de l'allocation RME s'effectuera directement sur le compte bancaire de l'étudiant, comme suit :

- Mensuellement
- A terme échu les mois suivants, et ce, pendant la durée de l'année scolaire

## L'étudiant (1)

- Copie du livret de famille
- Notification d'attribution ou de rejet bourse d'Etat
- Avis de rejet ou d'accord des demandes d'aides (auprès des caisses de retraite complémentaire, autres...)
- Avis d'imposition ou de non imposition 2017 sur les revenus 2016 (si déclaration propre de l'étudiant)
- Notification CAF précisant le montant de l'aide au logement (lieu d'études)
- Justificatif d'inscription scolaire pour l'année en cours (certificat de scolarité)
- Copie du baccalauréat ou équivalence pour les étudiants de première année
- Relevé d'identité bancaire

## La famille de l'étudiant (1)

- Avis d'imposition ou de non imposition 2017 sur les revenus 2016
- Notification CAF ou MSA 2017 précisant le montant des prestations familiales perçues
- En cas de revenus fonciers : copie de la ou des déclarations
- Certificats de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans, encore à charge de la famille
- Contrat de travail ou de formation des enfants en apprentissage ou en formation + dernier bulletin de salaire
- Notification ASSEDIC de droits ou de non droits pour les enfants sans emploi et non scolarisés
- Justificatifs d'inscriptions scolaires pour les enfants effectuant des études supérieures

L'allocation RME est calculée en fonction de l'ensemble des ressources de l'étudiant et de sa famille.

Ville de Cerizay  
Place Jean Monnet - BP 60485  
79144 Cerizay Cedex  
Tél. : 05 49 80 57 11